

DECISION N° 146-2022 bis

Portant validation des offres du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la phase 1 sur la basilique ND de la Couture

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la décision n°146-2022 portant validation de l'offre de la société Lympia pour des missions de maîtrise d'œuvre sur la basilique ND de la Couture

Considérant une erreur matérielle sur la décision initiale,
Considérant que le montant de la prestation de la tranche ferme et unique est de 29 500 €

DECIDE :

- D'abroger la décision n°146-2022 et de la remplacer par la présente,
- D'attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la phase 1 sur la basilique ND de la Couture à la société Lympia comme suit :
 - o Montant ferme et unique de 29 500 € HT valant études de conception
 - o Montant en application du taux indicatif de référence sur la part de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la suite des études de maîtrise d'œuvre
- De valider la réalisation d'une mission OPC d'un montant ferme de 3 835,82 € HT.
- De valider le paiement par phase comme présenté dans les documents du marché.